



## **AVIS PUBLIC**

### **ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 4 novembre 2014 à 19 h, les règlements suivants :

- Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), en vue de restreindre l'entreposage extérieur dans les secteurs d'industries de catégorie I.4A apparaissant en classe principale et d'interdire les usages de la catégorie I.7(1) à l'intérieur des secteurs industriels de catégorie I.5 (01-275-101).
- Règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels (RCA07-27006), visant à gérer les aires d'entreposage extérieur dans les secteurs d'industrie de catégorie I.4A apparaissant en classe principale (RCA07-27005-2)

Le 27 novembre 2014, les certificats de conformité au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal ont été délivrés et les règlements sont maintenant en vigueur.

Toute personne intéressée peut consulter les règlements mentionnés ci-dessus à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture.

**DONNÉ À MONTRÉAL, CE 9<sup>E</sup> JOUR DE DÉCEMBRE 2014**

**Monsieur Magella Rioux**  
**Secrétaire d'arrondissement**